

Coupe de la ville d'Antibes 2019

Dimanche 1^{er} septembre 2019

Société des régates d'Antibes Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Équipes composés de deux personnes minimum.
- 1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Une seule course est prévue selon le programme suivant:

5.2

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
1 ^{er} septembre	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D (ex E,F,G)	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

8. LES PARCOURS

- 8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :

Le numéro du parcours sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF

Voir feuille de parcours SRA 2019

- 8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner, le pointage peut s'effectuer sur toutes les marques du parcours (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque des Instructions de course type.

9. MARQUES

Voir feuille de parcours SRA 2019

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

11. LE DÉPART

Voir feuille de parcours SRA 2019

13. L'ARRIVÉE

Voir feuille de parcours SRA 2019

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Temps limite pour finir la course : 17h30

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.2 Courses retirées ; aucune

17.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. REGLES DE SECURITE

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque.

18.5 La VHF est obligatoire a bord.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 18 heures 30 le soir.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier

Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

Nom du président du jury : Peter Lamass